

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

### POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

### ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30, à la salle multifonctionnelle, située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019. Règlement numéro CA28 0056.

**DONNÉ à Montréal,**

**Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ce dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza